

## **ARRÊTÉ DE CIRCULATION**

**Le Maire de la commune d'AVRESSIEUX (Savoie),**

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'entreprise GATEL – 100 ZA La Sage – 73330 DOMESSIN pour le bénéficiaire ORANGE UI ALPES – 30 bis rue Ampère – 38000 GRENOBLE

Considérant que, pour la réalisation des travaux définis à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté et assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules,

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pour permettre les travaux de voirie Route de Verel – 73240 AVRESSIEUX (pose de chambre telecom sur réseaux existants pour adduction maison neuve), la circulation sera réglementée le 30 août 2022 et pour une durée de 15 jours.

Pendant cette période, en cas de besoins, la circulation sera règlementée et alternée manuellement et par feux tricolores selon les besoins de l'entreprise.

**Article 2**

La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise GATEL chargée des travaux.

**Article 4**

Ampliation de cet arrêté sera :

- transmis à l'entreprise, affichée à la Mairie et sur les lieux des travaux (par les soins des entreprises).

*A Avressieux, le 23 août 2022*

**Le Maire**  
**Paul REGALLET**

